

Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève
Du 28 juin 2006

TRIBUNAL TUTÉLAIRE

Publication en vertu des articles 379 et suivants du CCS.

Par ordonnance du 23 juin 2006, le Tribunal tutélaire :

Relève M. Gabriel Frossard, tuteur général, des mandats qui lui avaient été attribués.

Relève Mme Claudine Mercuard, tutrice générale adjointe, des mandats qui lui avaient été précédemment attribués, à l'exclusion de ceux dont elle est titulaire en fonction de la nouvelle répartition.

Relève M. Dominique Fiore, tuteur adjoint, des mandats qui lui avaient été précédemment attribués, à l'exclusion de ceux dont il est titulaire en fonction de la nouvelle répartition

Relève Mme Olivia Morex Davaud, tutrice adjointe, des mandats qui lui avaient été précédemment attribués, à l'exclusion de ceux dont elle est titulaire, en fonction de la nouvelle répartition.

Relève Mme Nicole Geiser Ferla, tutrice adjointe, des mandats qui lui avaient été précédemment attribués, à l'exclusion de ceux dont elle est titulaire en fonction de la nouvelle répartition.

Relève Mme Leïla Nicod, directrice du service de protection de la jeunesse, des mandats qui lui avaient été précédemment attribués, à l'exclusion de ceux dont elle est titulaire en fonction de la nouvelle répartition.

Cette nouvelle répartition entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

La présente ordonnance annule et remplace l'ordonnance de portée générale du 12 septembre 2000.

Pour les mandats tutélaire pour les adultes s'adresser au 26-28 Bd. Georges-Favon, case postale 5011 , 1211 Genève 11.

Pour les mandats tutélaire ou les curatelles pour les mineurs, s'adresser au 8, rue Adrien-Lachenal, case postale 3541, 1211 Genève 3.

